



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016**

Date de la convocation : le 15 Mars 2016

Présents : SIMEON Didier, BRESSON Séverine, MENNERET Marie-Louise, CABASSET Philippe, NAISSANT Eric, OLLIER Régine, DEBELY Frédéric, GAZON Séverine, JEANROY Thierry, ROBINET Daniel.

Absent : JEANMOUGIN Maxime.

Secrétaire : Régine OLLIER

<p><i>Objet :</i> Participation pour l'assainissement collectif.</p>	<p>Dans le cadre des politique publiques et des dispositions spéciales, la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la participation pour l'assainissement collectif (PAC) applicable à compter du 21 Mars 2016 à : 1500 Euros.</p> <p style="text-align: center;">« Votée à 10 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>
<p><i>Objet :</i> Révision de la redevance assainissement.</p>	<p>Suite à l'augmentation régulière des amortissements du budget assainissement, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'assainissement des eaux usées à partir de l'année 2016 : - à 1.20 Euros par m³ d'eau usée.</p> <p style="text-align: center;">« Votée à 10 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>
<p><i>Objet :</i> Renouvellement contrat CAE.</p>	<p>En application de la loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005 modifiée de programmation pour la cohésion sociale (art.44) et du décret N° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnements dans l'emploi et modifiant le code du travail.</p>

Objet :
Taxes directes
locales 2016.

Objet :
Compte
administratif et
compte de
gestion 2015 –
Commune.

Vu que le contrat de travail de l'agent d'entretien arrive à échéance le 20 Mai 2016,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de renouveler le contrat de travail de Madame LALLOZ Odile pour le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux.
- précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois renouvelable à compter du 21 mai 2016
- précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine et qu'il sera rémunéré sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'état et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour le renouvellement de ce contrat.

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les produits des taux d'imposition communal de l'année 2016, comme suit :

Taxe d'habitation : .....4.27%  
Taxe foncière (bâti) : .....8.44%  
Taxe foncière (non bâti) : .....27.62%

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le compte de gestion 2015 de la commune, dressé par le trésorier, après en avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.
- Vote le compte administratif de la commune, exercice 2015, lequel présente les résultats suivants :
 - déficit d'investissement de : 16 756.57 Euros
 - Reste à réaliser en dépenses de : 3 000.00 Euros
 - Reste à réaliser en recettes de : 0.00 Euros
 - Excédent de Fonctionnement de : 84 743.51 Euros

« Le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif »

- Décide d'affecter la somme de 19756.57 Euros au compte RI 1068 : financement de la section d'investissement et de laisser le solde soit 64987.17 Euros au compte FR 002 : réserve de la section de fonctionnement sur l'exercice 2016.

« Votée à 9 Voix POUR »

~~~~~

*Objet :*  
**Budget primitif  
2016 –  
Commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2016 de la commune d'Amblans-et-Velotte, comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 345 355.17 €uros  
RECETTES : 345 355.17 €uros

Section d'investissement :

DEPENSES : 106 466.57 €uros  
RECETTES : 106 466.57 €uros

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Objet :
**Compte
administratif et
compte de
gestion 2015 –
Service
Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le compte de gestion 2015 service Assainissement, dressé par le trésorier, après en avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.

- vote le compte administratif service Assainissement, exercice 2015, lequel présente les résultats suivants :

- Investissement en excédent de : 44 299.12 €uros
- Fonctionnement en déficit de : 428.95 €uros

« Le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif »

« Votée à 9 Voix POUR »

~~~~~

*Objet :*  
**Budget primitif  
2016 – Service  
Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2016 du Service Assainissement, comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 29 720 €uros  
RECETTES : 29 720 €uros

Section d'investissement :

DEPENSES : 65 503.12 €uros  
RECETTES : 65 503.12 €uros

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Affiché le 22 Mars 2016